

CE QUE LE PROJET DE LOI DE FINANCES CHANGE POUR VOUS



+ 384 millions d'€ pour la dotation globale de fonctionnement

Pour la première fois depuis 4 ans, la DGF augmentera de 0,4 % pour l'année 2018. Il n'y a pas de sacrifice des collectivités : les territoires ruraux comme urbains seront accompagnés dans leur démarche.



1,8 milliards d'€ de subventions d'investissement

Les subventions dédiées à l'investissement des collectivités locales atteignent un niveau exceptionnellement élevé (1,8 milliards d'euros). Les priorités d'investissement sont : les contrats pilotés par les préfets sur la ruralité, l'appui aux dynamiques métropolitaines, la transformation et la modernisation des territoires.



1 milliard d'€ pour la dotation d'équilibre des territoires ruraux

Gérée par les préfets de département à un niveau très élevé (1 milliard d'euros), le Gouvernement a décidé de consolider en 2018 les abondements exceptionnels dont avait fait l'objet cette dotation depuis 2015 (+380 M€ en 2 ans). Cette dotation a tout à fait vocation à financer des petits projets, dans un volume bien supérieur à la seule réserve.



200 000 contrats aidés en 2018

200 000 contrats seront proposés en 2018 et financés à 50% par l'Etat. Les contrats aidés n'étant pas une solution durable au problème du chômage, une véritable politique de l'emploi avec des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle durable sera engagée en parallèle.



50 millions d'€ pour le fonds de modernisation

Le PLF 2018 crée au sein de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) une enveloppe de 50 M€ dédiée au financement de projets de modernisation de l'administration publique. Cette enveloppe est ouverte à toutes les communes.



Une suppression progressive de la taxe d'habitation sans impact pour les communes

Cette mesure n'aura pas d'impact pour les collectivités dans la mesure où l'Etat procédera par voie de dégrèvement, c'est-à-dire qu'il paiera à la place du contribuable local. Le but ici est de mettre fin à un système injuste pour les classes populaires et moyennes et de donner plus de pouvoir d'achat aux Français dont le gain moyen sera de 550 euros par an. Par ailleurs, la dynamique de l'impôt sera conservée : il sera ajusté en fonction des variations de population dans les communes.

DES INVESTISSEMENTS POUR NOTRE AVENIR



20 milliards d'euros pour accélérer la transition écologique

Le Gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à des défis majeurs de la France.



9 milliards d'euros pour construire l'Etat numérique

Un grand plan permet d'avoir une approche globale et lisible tout en transformant la fonction d'investisseur de l'Etat : sélectionnés sur des critères rigoureux pour atteindre des objectifs explicites de transformation, les investissements seront mis en place, suivis et évalués afin de connaître leur impact réel et de pouvoir les amplifier ou les faire diminuer selon leur utilité.



13 milliards d'euros pour ancrer la compétitivité sur l'innovation

Son financement repose sur plusieurs types de leviers permettant de ne pas augmenter le déficit public :

- des prêts, fonds propres ou fonds de garantie, notamment grâce à une mobilisation exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;
- une activation ou une réorientation d'investissements existants
- de nouvelles mesures budgétaires

LES RÉFORMES ACCOMPLIES : NOUS AVONS FAIT CE QUE NOUS AVIONS PROMIS !

Réforme du Code du Travail

Les ordonnances, signées par le Président le 22 septembre, développent le dialogue social, simplifient la représentation des salariés dans l'entreprise, créent un barème des dommages et intérêts impératif en cas de contentieux, et dotent les salariés de nouveaux droits et de nouvelles protections (hausse des indemnités légales de licenciement, sécurisation juridique du télétravail).

Education et rythme scolaire

En 2017, ce sont 2 500 classes de CP en REP+ qui ont été dédoublées afin de réduire les inégalités sociales. Les CE1 seront dédoublés l'année prochaine à leur tour.

Parallèlement, a été mis en place le dispositif « Devoirs faits » au collège afin d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs, et accompagner les élèves dans leur réussite scolaire.

Enfin, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

Lois de confiance dans la vie publique

Ces lois ont été adoptées pour redonner confiance aux citoyens dans leurs élus et dans la vie démocratique de notre pays, garantir la transparence et favoriser le pluralisme politique.

Ces lois prévoient notamment l'interdiction pour les membres du Gouvernement, les parlementaires et les titulaires de fonctions exécutives locales, de recruter des membres de leur famille.

LES CHANTIERS À VENIR



Réforme de la formation professionnelle et de l'assurance chômage

10 milliards d'euros supplémentaires y seront consacrés dans le cadre du grand plan d'investissement et de la réforme de l'assurance-chômage, avec une ouverture aux indépendants et aux démissionnaires.

Ces réformes, couplées avec les ordonnances sur le dialogue social, visent à donner aux actifs plus de liberté professionnelle : liberté de choisir son métier, de changer d'entreprise, etc. Elles visent aussi à donner à chacun plus de protections pour s'insérer et évoluer sur le marché du travail : davantage de droits à la formation professionnelle, notamment pour les demandeurs d'emploi, davantage de places en apprentissage, des droits à l'assurance-chômage étendus. Enfin, elles doivent permettre à tous – salariés, demandeurs d'emploi, entrepreneurs – de gagner en compétences et de s'adapter aux mutations du monde du travail pour assurer la compétitivité de notre économie.

Ces réformes feront l'objet d'un projet de loi qui sera déposé au Parlement mi-avril.



Refonte de la politique du logement

La nouvelle politique du logement sera basée sur 3 axes : construire plus, mieux et moins cher, pour provoquer un "choc d'offre", répondre aux besoins de chacun et protéger les plus fragiles, et enfin améliorer le cadre de vie.

Aujourd'hui, au regard des évolutions de l'environnement social et économique, une politique de mobilité est nécessaire. Cela implique une politique du logement qui permette de libérer la construction, lever les freins, libérer le foncier et raccourcir les procédures sont autant d'objectifs à mettre en œuvre pour garantir une production de logements suffisante pour répondre aux besoins des Français de disposer d'un logement décent.

Des consultations ont été lancées auprès des acteurs du logement, de la construction et de l'aménagement pour identifier les besoins et les propositions.

DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Réforme de l'article 72 de la Constitution

Refonte de la fiscalité locale

Un accompagnement face aux grandes transitions

Lors du Congrès de l'Association des Maires de France, le Président de la République s'est engagé à modifier cet article qui régit le statut et les compétences des collectivités locales, pour permettre de pérenniser les expérimentations réussies sans qu'elles soient obligatoirement généralisées sur tout le territoire. Le but est de laisser les maires innover sur leur territoire avec moins de contraintes administratives.

Ce chantier sera réalisé afin de garantir pleinement l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Nous souhaitons que les collectivités puissent avoir une pleine visibilité, avec un impôt cohérent avec leurs missions. Seront concernés l'enjeu de la péréquation verticale et horizontale, de la répartition de la DGF, mais aussi des fonds de péréquation permettant de mieux répartir la richesse sur notre territoire et d'assurer aux collectivités territoriales les plus en difficulté les moyens de mieux accomplir leurs missions.

L'État veut être « un facilitateur » des projets des collectivités. Ce sera le rôle de l'Agence nationale des territoires. Pour résorber la fracture numérique et garantir à tous l'accès au « haut débit » en 2020, les engagements pris avec les opérateurs d'ici la fin de l'année seront contraignants, leur non-respect sera sanctionné, et l'État pourra se substituer en cas de défaillance.